



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

### **Concours :**

- CAPET et CAFEP externe
- Troisième concours CAPET

**Section :** économie et gestion

**Option :** informatique et systèmes d'information

**Session 2021**

**Rapport de jury présenté par : Jean-Michel Paguet - Président du jury**

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## SOMMAIRE

Message du président du concours	3
Description du concours	4
Commentaires sur les épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	8
Composition de sciences de gestion	22
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	32
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	38
Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle	44

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à la session 2015. Le troisième concours a été ouvert lors de la session, cette modalité de recrutement peut intéresser de nombreux candidats en fonction de leur parcours.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion<sup>1</sup>), en particulier pour le tronc commun du programme de Management, Sciences de Gestion et Numérique et l'enseignement spécifique SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations).

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur métier envisagé, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc afin de conduire une réflexion de nature didactique et pédagogique. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi en management, en économie et en droit.

Il attend également que les candidats, en tant que potentiels agents du service public d'éducation, prennent en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre des épreuves d'admission de cette session, les candidats ont été évalués aussi sur leur capacité à intégrer les valeurs de la République dans leur réflexion.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2022. Nous attirons l'attention des candidats sur l'évolution des épreuves du Capet à compter de la session 2022 et leur conseillons de prendre connaissance des sujets zéros des deux nouvelles épreuves écrites<sup>2</sup>. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA<sup>3</sup> publient également des informations nécessaires à leur préparation.

Le métier d'enseignant est riche, varié, passionnant, mais aussi exigeant. Son exercice nécessite une préparation solide afin de développer les compétences nécessaires. Les épreuves du concours sont conçues afin que les candidats qui veulent l'exercer s'y préparent sérieusement. Le jury adresse tous ses encouragements aux candidats qui sont intéressés par ce métier et plus encore dans la spécialité ISI car elle est au cœur des défis que le système éducatif a à relever pour développer les compétences numériques des élèves et étudiants.

---

<sup>1</sup> Les programmes et documents d'accompagnement sont disponibles à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/1742/programmes-et-ressources-en-serie-stmg>

<sup>2</sup> <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

<sup>3</sup> <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33988/enseigner-dans-lycee-technologique-capet.html>,

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Capet\\_externe/35/4/p2022\\_capet\\_ext\\_eco\\_gestion\\_1404354.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Capet_externe/35/4/p2022_capet_ext_eco_gestion_1404354.pdf)

et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

© <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>

## DESCRIPTION DU CONCOURS

### Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2021 du concours est disponible à l'adresse :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet\\_externer/84/1/p2017\\_capet\\_ext\\_eco\\_gest\\_564841.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externer/84/1/p2017_capet_ext_eco_gest_564841.pdf)

### Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 18 mars 2019 et 19 mars 2021.

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 29 juin au 02 juillet 2021 au lycée Mandela à Nantes.

### Synthèse des épreuves :

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
1. Composition de <b>sciences de gestion</b> (a)	5 h	1
2. Épreuve de <b>synthèse</b> (b)	5 h	1
1. Épreuve de <b>mise en situation professionnelle</b>	1 h (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes ; préparation : 3 heures)	2
2. Épreuve d'entretien à partir d'un <b>dossier</b>	1 h  (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes ; préparation : 2 heures)	2
<i>(a) Le sujet est spécifique à l'option choisie. (b) Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.</i>		

## Statistiques générales

### CAPET externe et CAFEP

		CAPET	CAFEP
<b>Général</b>	<b>Postes mis au concours</b>	15	4
	Candidats inscrits	91	37
	Candidats présents	19	13
<b>Admissibilité</b>	<b>Candidats admissibles</b>	8	9
	Moyenne des candidats ayant composé (épreuve de Sciences de gestion)	7,03	9,95
	Moyenne des candidats ayant composé (épreuve de Synthèse)	7,58	8,56
	Moyenne des candidats admissibles		
	<b>Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admissible</b>	7,95/20	6,8/20
<b>Admission</b>	<b>Candidats admis</b>	6	4
	Moyenne des candidats admissibles (Mise en situation professionnelle)	10,75	12
	Moyenne des candidats admissibles (épreuve d'entretien à partir d'un dossier)	14	13,333
	<b>Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admis</b>	8,4	11,39

## Éléments spécifiques au troisième concours

		3 <sup>ème</sup> concours
Général	<b>Postes mis au concours</b>	5
	Candidats inscrits	49
	Candidats présents	7
Admissibilité	<b>Candidats admissibles</b>	4
	Moyenne des candidats ayant composé (épreuve de Sciences de gestion)	6,96
	Moyenne des candidats admissibles	10,15
	<b>Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admissible</b>	9
Admission	<b>Candidats admis</b>	3
	Moyenne des candidats admissibles (épreuve sur dossier)	9,67
	<b>Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admis</b>	9

À la session 2021, 5 postes ont été mis au troisième concours. Pour rappel, ce concours s'adresse à des candidates et candidats justifiant, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de l'exercice, pendant au moins 5 années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé. Il n'est pas nécessaire de détenir un diplôme ou titre spécifique pour s'inscrire au troisième concours du Capet.

Le jury regrette que ce troisième concours n'ait pas permis d'avoir plus de présents malgré les conditions offertes aux personnes candidates de passer uniquement à l'écrit l'épreuve de sciences de gestion et l'oral sur l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier. Le faible nombre de candidates et candidats ayant composé à l'écrit a restreint les possibilités de couvrir le nombre de postes proposé.

L'analyse des résultats des candidates et candidats présents montre que si leur performance à l'écrit est comparable à celle du Capet, l'épreuve orale de dossier a été moins réussie.

En ce qui concerne spécifiquement l'épreuve écrite de sciences de gestion, le jury constate, à l'instar de tous les participants, un manque de préparation des candidates et candidats et rappelle que la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Le jury regrette particulièrement que les candidates et candidats approfondissent peu leur réflexion au regard des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS Services informatiques aux organisations, tant pour le parcours solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux que solutions logicielles et applications métier. Le jury incite particulièrement les candidats au troisième concours à prendre connaissance des différents enseignements du BTS services informatiques aux organisations et précisément les blocs de compétences professionnelles, ainsi que le guide d'accompagnement du BTS.

L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier a été nettement moins réussie par les candidates et candidats du troisième concours. Si les dossiers des personnes candidates étaient comparables à ceux des autres candidates et candidats au Capet, l'épreuve orale a révélé un manque de préparation plus flagrant et une méconnaissance des attendus de l'épreuve. Les candidates et candidats doivent porter leur attention sur la transposition didactique de leur dossier en s'appuyant de façon plus marquée sur les compétences attendues indiquées dans le sujet rédigé par la commission d'interrogation. Il semble important de penser

la proposition des candidates et candidats en établissant des liens plus évidents avec les autres enseignements. Il est très souvent apparu une méconnaissance du système éducatif et plus particulièrement la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant, des différentes dimensions du contexte dans lequel les enseignants exercent (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) ainsi que des valeurs de la République et responsabilités des enseignants.

Nous incitons les personnes candidates à prendre connaissance de la suite du rapport qui s'intéresse de façon plus détaillée aux épreuves et livre des conseils les concernant également.

## COMMENTAIRES SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

### ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

#### 1. Résultats obtenus

<b>Nombre de copies : 32</b>	
<b>Distribution des notes</b>	
Moyenne	7,98
Note la plus élevée	15,92
Note la plus basse	2,42
<b>Répartition des notes (nombre de copies)</b>	
Inférieures à 5	7
Comprises entre 5 et moins de 8	9
Comprises entre 8 et moins de 10	7
Comprises entre 10 et moins de 12	4
Comprises entre 12 et moins de 15	4
Égales ou supérieures à 15	1
Nombre de copies	32

## 2. Analyse du sujet<sup>4</sup>

### 2.1. Partie Synthèse de l'épreuve

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigerez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivante :

**« Les enjeux actuels de l'entrepreneuriat »**

Votre note de synthèse comportera 1300 mots (+/- 10%)

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouter de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

### 2.2 Remarques d'ordre méthodologique

#### **La consigne relative au nombre de mots**

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2021, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

#### **La méthodologie de la synthèse**

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu, respectant la longueur préconisée par l'énoncé. La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique. Un entraînement dans des conditions similaires à celles du concours est fortement recommandé par le jury.

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital culturel pour restituer avec justesse et structuration les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est rigoureusement à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

---

<sup>4</sup> Le sujet est publié à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées par les élèves ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. La préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et d'articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles au métier de professeur.

### **2.3 Les attentes du jury**

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur une problématique liée au thème « Les enjeux actuels de l'entrepreneuriat » (cf. éléments de correction).

Le dossier documentaire permettait de cerner les opportunités et les risques liés à l'entrepreneuriat, et leurs développements récents sur les plans managériaux, légaux, économiques et financiers. Il présentait également des exemples concrets mettant l'accent sur les difficultés rencontrées par les entrepreneurs, mais aussi sur des réussites françaises en la matière. Ainsi le corpus alternait des documents qui portaient la réflexion à un échelon national voire macroéconomique ainsi que d'autres qui s'intéressaient davantage aux comportements individuels des entrepreneurs. Les idées dégagées montraient l'intérêt que représente la création de l'entreprise, l'engouement pour celle-ci, les mesures en sa faveur, mais aussi les écueils que peuvent rencontrer les nouveaux entrepreneurs : problème de financement et de gouvernance liée à la croissance.

- **Analyse des synthèses des candidats**

Dans l'ensemble, le jury apprécie la proposition par les candidats, de notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire du management des organisations, même si, ici, certains documents pouvaient amener à des approches plus économiques ou juridiques du sujet. Un effort de structuration, de la part de la majorité des candidats, a été noté mais le contenu des grandes parties reste trop souvent un catalogue de résumés des documents.

Le jury souligne également que le respect de la consigne relative au nombre de mots (1300 mots +/- 10 %) est le plus souvent observé. Cependant, certains candidats annoncent un nombre de mots correspondants aux attentes mais pas à la réalité de leur travail, ce qui les pénalise.

Certains candidats n'ont pas compris le sujet et se sont centrés sur les seules opportunités de l'entrepreneuriat ou les mesures en sa faveur. D'autres se sont concentrés sur une partie seulement des documents, se montrant dans l'incapacité de construire un plan qui puisse tous les articuler. Or il est impératif, de construire une synthèse qui permette de passer en revue tous

les aspects soulevés par ces documents, même quand ils sont nombreux et divers. Seules quelques rares réponses sont vraiment construites selon les attentes de l'épreuve.

#### ➤ Introduction

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel.

L'introduction doit permettre de contextualiser, de définir et de circonscrire le sujet pour en identifier les enjeux et de poser une problématique. Les candidats doivent réaliser que la qualité du plan est souvent en lien avec la pertinence de la problématique.

Reprendre un exemple tiré de la documentation pour introduire le sujet et en montrer l'intérêt peut constituer une bonne entrée en matière. De même que la contextualisation de la réflexion peut faciliter la mise en évidence des éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné. Commencer par une ou plusieurs définitions d'auteurs contenues dans le dossier documentaire est plus discutable.

Le jury déplore que l'introduction ne se borne trop souvent qu'à des tentatives de définitions, de problématiques et d'annonces de plan.

Il convient de noter également que même si la synthèse doit être exempte de connaissances extérieures aux documents, il est nécessaire de présenter une définition claire des notions du sujet synthétisant les idées présentes dans les documents. Ici le terme "enjeux" a très rarement été défini.

L'essence même de l'exercice consiste à présenter de façon structurée les idées présentes dans le document en vue d'apporter une réponse à la problématique ; l'absence de problématique est donc fortement pénalisante.

Trop de candidats se limitent à recopier le sujet au titre de la problématique. Or, cette problématique permet d'apprécier la compréhension du sujet et aide à démontrer la pertinence du plan.

#### ➤ Développement

Certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées, fortement préjudiciable aux candidats.

Dans le cadre du sujet, les documents proposés nécessitent de réaliser un ordonnancement entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Le jury invite les candidats à ne pas recopier (même entre guillemets) ni paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin de pouvoir établir des liens logiques entre les idées. Les contenus scientifiques doivent permettre d'exploiter les documents de manière pertinente. Il est rappelé également la nécessité d'exploiter l'ensemble des documents.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

- **Éléments de correction**

Le thème du dossier documentaire était « Les enjeux actuels de l'entrepreneuriat ».

Le candidat devait présenter une note de 1 300 mots (+/- 10 %), organisée, problématisée et au raisonnement progressif, à partir d'un dossier de 14 pages comprenant 17 documents.

Les candidats étaient invités à présenter les opportunités et les risques liés à la création d'une entreprise, ainsi qu'à l'accompagnement de sa croissance.

➤ **PROPOSITION N°1**

**Problématiques envisageables : Quelles sont les raisons du regain d'intérêt en faveur de l'entrepreneuriat ? Existe-t-il des facteurs de soutien contribuant à stimuler cette démarche ? Lorsque l'entreprise est créée, quels peuvent être les obstacles à son développement ?**

Partie 1 – Les opportunités et menace face à l'entrepreneuriat

1.1- Faire face à de nouvelles mutations

1.2- Stimuler la croissance et la compétitivité du pays

Partie 2 – Les modalités pour favoriser l'entrepreneuriat

2.1- Des dispositifs publics...

2.2- ... en appui des dispositifs privés

Partie 3 – Les implications de l'entrepreneuriat

3.1- Un nécessaire accompagnement pour assurer son développement.

3.2- De l'approche entrepreneuriale vers l'approche managériale

3.3- La gestion des crises liées à l'entrepreneuriat

## ➤ PROPOSITION N°2

***Problématiques envisageables : Comment la démarche entrepreneuriale a-t-elle évolué ces dernières années ? Comment les évolutions économiques, sociologiques et écologiques affectent-elles la démarche entrepreneuriale ? Comment les phases de création et de développement de l'entreprise sont-elles affectées par ces évolutions ?***

Partie 1 – La création d'entreprise aujourd'hui : entre continuités et ruptures

1.1- Les évolutions du profil des entrepreneurs

1.2- Un accompagnement plus important des entrepreneurs

Partie 2 – Le développement de l'entreprise

2.1- Des incitations fortes à grandir...

2.2- ... qui impliquent une évolution de gouvernance

### **2.4. Conseils aux candidats**

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse, d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management, d'autre part.
- Le jury invite également les candidats à la lecture régulière de textes scientifiques en management et à l'analyse de documents quantitatifs.
- Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et

d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.

- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.
- **Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire** (en indiquant le numéro du document), y compris dans le contexte présenté en accroche.
- Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à l'écriture, à la présentation et à la structuration soignée. L'utilisation de connecteurs logiques (cependant, toutefois...) est fortement recommandée. Le jury attire l'attention des candidats sur le rôle essentiel de l'enseignant dans le développement des capacités de l'élève à utiliser la langue française, notamment écrite, tant dans la syntaxe que dans la grammaire et l'orthographe. Le manquement à cette obligation évidente est donc naturellement sanctionné.

#### **Rappel des principes de base de la note de synthèse**

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité : Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

#### **Étapes de conception de la synthèse**

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement, conclure de manière concise.

### 3. Partie « Questions dans le domaine économique ou juridique »

Les questions peuvent être en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

#### 3.1. Attentes du jury

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos.

Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et qu'il emploie un langage clair, scientifique et précis pour répondre aux questions.

Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par **une phase de définitions claires, précises et incontestables** des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement d'arguments scientifiques, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté ;
- des connaissances actualisées, dans un champ disciplinaire comme dans l'autre.

En économie, les références aux auteurs et théories, lorsque cela est possible, sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables et actualisées présentées par les candidats. Le recours à la jurisprudence ou à la doctrine est très apprécié.

L'esprit de synthèse et la concision sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, la justesse de la langue française et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

#### ○ Analyse des réponses produites par les candidats

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de connaissances solides et/ou de temps, certaines copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques, ce qui pénalise fortement la copie et donc la réussite à l'épreuve. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou

superficielles et, pour certaines, hors sujet. Rares sont les copies qui ont traité cette partie correctement.

Le jury a été particulièrement marqué par la pauvreté des contenus scientifiques relevant pourtant du référentiel du cycle terminal STMG.

En économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une discussion sans fondements scientifiques : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées, des raisonnements juridiques très approximatifs...

Même si les réponses attendues peuvent être relativement brèves, elles doivent néanmoins être structurées. Beaucoup de candidats présentent des développements non-argumentés, juxtaposant des idées sans lien démontré avec le sujet.

#### **Concernant les questions d'économie :**

- Trop peu de candidats sont capables de définir certains concepts de base : profit, financement intermédié et désintermédié, croissance... Les réponses à la première question relative à la recherche du profit sont souvent traitées sur un registre plus managérial qu'économique. Pour la deuxième question les candidats ont souvent survolé le rôle des banques et des marchés financiers pour se concentrer sur des modes de financement alternatifs comme le financement participatif ou les *Business Angels* issus du corpus documentaire de la synthèse. Quant à la troisième question, les candidats ont eu des difficultés à raisonner par le prisme des sources de la croissance et des spécificités des économies des pays développés et des politiques afférentes. Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples ou au contraire ne reposant que sur des exemples.
- Les théories sont très rarement mobilisées et les concepts économiques structurants approximativement maîtrisés.

#### **Concernant les questions de droit :**

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées (les grands types des responsabilités ne se limitent pas à la distinction civile/pénale) ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les réponses apportées se bornent trop souvent à définir plus ou moins adroitement les termes du sujet sans réel raisonnement. La problématique ou les enjeux de la question sont peu appréhendés.

### **3.3. Éléments de correction**

- **Questions dans le domaine économique**

## **Question 1. La recherche de la maximisation du profit est-elle toujours l'objectif principal des entreprises ?**

Définitions attendues : profit, calcul micro-économique du producteur.

Problématique : Si la maximisation du profit est une nécessité pour les entreprises, y-a-t'il aujourd'hui une évolution de ses finalités ?

Axe 1 - La maximisation du profit reste un objectif principal pour les entreprises.

Attendus :

- Conception néoclassique de l'entreprise,
- Calcul rationnel du producteur en microéconomie,
- Profit comme rémunération des apporteurs de capitaux /investisseurs.

Axe 2 : Mais l'entreprise poursuit également d'autres finalités sociétales.

Attendus :

- Autres finalités économiques comme l'innovation,
- Responsabilité Sociale et Environnementale,
- création de valeur pour les parties prenantes,
- Objectifs des entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire...

## **Question 2. La banque est-elle encore le principal acteur du financement des entreprises en France ?**

Définitions attendues : banques, formes de financement (intermédié et désintermédié).

Problématique : Identifier les différentes sources de financement qui permettent aux entreprises d'assurer leur développement tout en nuancant la perte d'influence des banques dans ce financement.

Axe 1 – Le rôle encore important des banques dans le financement des entreprises françaises

Attendus :

- Financement des TPE et des PME,
- Spécificités françaises liées au tissu productif français,
- Rôle d'intermédiaire pour les services financiers,
- Économie d'endettement (John HICKS).

Axe 2 - Les sources de financement alternatives au financement bancaire

Attendus :

- Financement par les marchés financiers : désintermédiation, 3D de Henri BOURGUINAT, économie de marchés financiers (HICKS), actions, obligations. marché monétaire,
- "Nouveaux" outils de financement: *crowdfunding*, *crowdlending*,
- Financement public (Bpi France), *Business Angels*, Capital-Risque...

### **Question 3. Les économies développées sont-elles condamnées à une croissance économique faible ?**

Définitions attendues : croissance, économie développée.

Problématique: La croissance restant l'objectif prioritaire de politique économique des économies développées, celles-ci peuvent-elles prendre des mesures afin de stimuler la croissance ou doivent-elles se résigner à une croissance faible compte tenu des caractéristiques de ces économies ?

Axe 1 – Sources de ralentissement de la croissance économique dans les pays développés.  
Attendus :

- Sources structurelles: démographie, innovation (théoriciens de la Croissance endogène),
- Affaiblissement des gains de productivité: Ricardo, Solow,
- Sources conjoncturelles: politiques budgétaires restrictives avant la crise sanitaire, incertitudes internationales (crise sanitaire, tensions géopolitiques, protectionnisme...).

Axe 2 – Les sources d'accélération de la croissance

Attendus :

- Facteurs structurels: éducation et formation, infrastructures, politique industrielle/d'innovation (=> Schumpeter), politique environnementale ...
- Facteurs conjoncturels: politique budgétaire expansive, politique monétaire accommodante...

## **Questions dans le domaine juridique**

### **Question 1. Quels sont les modes de résolution de conflits auxquels peut recourir une personne juridique ?**

Définitions attendues : conflit, personne juridique.

Problématique : Mettre en évidence la complémentarité entre recours aux tribunaux et modes alternatifs de règlements des différends.

Axe 1 - Le recours judiciaire est un mode de résolution des conflits

Attendus :

- Compétence des tribunaux en fonction des litiges (compétence d'attribution et compétence territoriale),
- Inconvénients des recours aux tribunaux : long, coûteux...

Axe 2 - Mais il existe également des modes de résolution extra-judiciaires (MARD)

Attendus :

- Avec recours à un tiers : médiation, conciliation, arbitrage,
- Sans recours à un tiers : transaction,
- Avantages des MARD : solution plus simples, plus économiques, souvent plus rapides.

### **Question 2. Dans quelle mesure l'engagement de sa responsabilité civile est-il un frein pour l'entrepreneur ?**

Définitions attendues : Responsabilité civile, entrepreneur.

Problématique : La responsabilité civile constitue-t-elle un frein pour l'entrepreneur. Distinction et principes de la responsabilité contractuelle et délictuelle.

Axe 1 - La responsabilité contractuelle

Attendus :

- Définition, article 1231-1 du code civil,
- Fait générateur de l'inexécution du contrat, Obligation de moyens et de résultat.

Axe 2 - La responsabilité extracontractuelle

Attendus :

- Articles 1240 et 1241 du code civil,
- Fait générateur : faute, types de fautes qui peuvent être commises par un entrepreneur,
- Les outils au service de l'entrepreneur permettant d'atténuer ce risque : assurances.

### Question 3. Dans quelle mesure le législateur protège-t-il le patrimoine de l'entrepreneur individuel ?

Définitions attendues : Législateur, patrimoine, entrepreneur individuel.

Problématique : Le notion de risque étant inhérente à la démarche entrepreneuriale, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité du patrimoine de l'entrepreneur le législateur prévoit-il des moyens de protéger celui-ci ?

Axe 1 - Le législateur protège le patrimoine de l'entrepreneur individuel

Attendus :

- Protection de la résidence principale,
- Déclaration d'insaisissabilité,
- Patrimoine d'affectation de l'EIRL,
- Création EURL, SASU.

Axe 2 - Mais la protection n'est pas totale

Attendus :

- Saisie de la résidence principale en cas de fraude,
- Protection des biens mobiliers et non fonciers ?
- Date d'entrée en vigueur de la séparation des patrimoine privés et professionnels,
- Protection qui représente un coût et nécessite des démarches administratives,
- Exigence d'un engagement personnel du dirigeant sur ses biens propres de la part des banques.

### 3.4. Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Aspects méthodologiques : les candidats sont invités à s'appuyer sur la méthodologie du développement structuré, notamment au niveau de l'introduction (accroche et intérêt du sujet, **définitions précises**, enjeux, problématique et annonce de plan). Un plan apparent et détaillé n'est pas exigé mais la réponse doit impérativement être structurée au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux.
- Veiller à enrichir leur argumentation sinon d'auteurs de référence (lorsque cela est possible), du moins de concepts structurants en économie comme en droit, et à nuancer leur propos.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin). Les candidats doivent en conséquence s'efforcer de consacrer un temps à la relecture de leur travail.

## LES QUESTIONS D'ORDRE ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans chacune des deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Renforcer les aspects méthodologiques : les candidats sont invités à s'appuyer sur la méthodologie du développement structuré, notamment au niveau de l'introduction (accroche et intérêt du sujet, **définitions précises**, enjeux, problématique et annonce de plan). Un plan apparent et détaillé n'est pas exigé mais la réponse doit impérativement être structurée au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

## CONSEILS AUX CANDIDATES ET AUX CANDIDATS POUR L'ENSEMBLE DE L'EPREUVE DE SYNTHESE

Les supports essentiels à utiliser pour se préparer à l'épreuve sont les programmes de droit, d'économie, de management et de sciences de gestion des classes de première et terminale de la série Sciences et technologies du management de la gestion, traités au niveau master 1.

Il est donc conseillé aux candidates et aux candidats de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence.

Une bonne connaissance de l'actualité est nécessaire pour pouvoir bien appréhender les problématiques actuelles et illustrer son propos de manière pertinente. Il convient de consulter régulièrement revues, journaux et sites internet (voir ci-après les repères bibliographiques).

La gestion du temps constitue l'un des facteurs de réussite de l'épreuve : elle conditionne la possibilité de traiter tout le sujet, de le faire de façon pertinente et de relire la copie pour vérifier l'orthographe, la syntaxe, l'utilisation du vocabulaire spécifique et la cohérence des idées. La candidate ou le candidat peut utilement s'entraîner avec les sujets des sessions précédentes.

## COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

<b>Nombre de copies : 39</b>	
<b>Distribution des notes</b>	
Moyenne	7,99
Note la plus élevée	17,4
Note la plus basse	0,6
<b>Répartition des notes</b>	
Inférieures à 5	14
Comprises entre 5 et moins de 8	6
Comprises entre 8 et moins de 10	6
Comprises entre 10 et moins de 12	5
Comprises entre 12 et moins de 15	4
Égales ou supérieures à 15	4
Nombre de copies	39

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidates et des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information<sup>5</sup> portés par les sciences de gestion. Pour chacun des dossiers les auteurs du sujet s'étaient attachés à installer une progressivité, en commençant par des questions que toutes les personnes candidates de cette option auraient dû pouvoir traiter et des questions plus complexes destinées à valoriser celles et ceux qui sont les mieux préparés.

Le jury souligne la méconnaissance des concepts et méthodes élémentaires de la discipline par bon nombre de candidates et de candidats qui doivent impérativement démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet, orientée *web* et mobile que ceux concernant les infrastructures de communication. Le jury indique également que des connaissances liées à la cybersécurité sont désormais attendues et invite les candidates et candidats à étudier le référentiel du BTS SIO pour en mesurer tout le spectre. Le jury continue d'inviter les candidates

---

<sup>5</sup> La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>

et les candidats à développer une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information.

Le jury a apprécié l'effort de structuration de certaines réponses, mais regrette toutefois la médiocre qualité rédactionnelle et orthographique d'un nombre de copies non négligeable.

## 1. Analyse du sujet et commentaires

Cette année le sujet s'intéressait à l'évolution et l'interopérabilité du système d'information d'une agglomération dans le cadre d'un projet d'acheminement du fret urbain par tramway. Dans le cadre d'une problématique de transports urbains et d'une gestion du dernier kilomètre par les enseignes commerciales de plus en plus contraintes, plusieurs acteurs, regroupés dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique, doivent favoriser les échanges d'informations et avoir une mise en place concertée des infrastructures et des applications.

Le sujet permettait de couvrir un large spectre de problématiques liées à l'évolution du système d'information de façon à exploiter des ressources existantes provenant de diverses entités (données, parc applicatif et matériel, infrastructure) pour les besoins d'une nouvelle entité.

**Le premier dossier** questionnait les différentes problématiques liées à l'ouverture du système d'information et aux choix de certains applicatifs. Bien que de formulation classique, ce dossier nécessitait tout de même une bonne culture générale des méthodes et techniques informatiques. Cette partie du sujet permettait aux candidats d'appréhender le contexte organisationnel du sujet en prenant en compte les besoins spécifiques de l'organisation étudiée.

**Le deuxième dossier** invitait à assurer certains traitements permettant la traçabilité du transport des chariots et l'amélioration de la livraison aux points de vente. Ceci à l'aide de requêtes exprimées dans un langage associé à une base de données ou, au sein d'une interface de programmation, dans un langage objet orienté *web*.

**Le troisième dossier** s'intéressait à la mise en place des locaux techniques des points d'interface et en particulier la conception d'une architecture sans-fil. La sensibilité du trafic de fret en interface avec le trafic passager imposait également de gérer la tolérance aux pannes, les flux de données d'administration et de prévenir des attaques malveillantes en étudiant les vulnérabilités.

### Dossier 1

#### Question 1.1

La question portait sur les opportunités et risques qui sont liés à l'ouverture du système d'information. Cette première question a été globalement bien traitée par les candidats se basant sur les nombreuses opportunités permettant des gains à la fois techniques mais également de service rendu aux usagers, sans occulter les risques notamment liés à la sécurité.

#### Question 1.2

On demandait ici les avantages et inconvénients de recourir à une solution de type SaaS. Si la réponse à la question s'appuyait essentiellement sur les connaissances du candidat, le jury a apprécié les réponses contextualisées. Si la solution pouvait apporter une forme de souplesse d'usage, de gestion des risques ... et des coûts progressifs on attendait du candidat de préciser

ses réponses notamment dans le cadre du GIE et de ne pas omettre que la solution pouvait s'avérer coûteuse à l'usage.

### **Question 1.3**

L'intérêt de la solution proposée était notamment dans la gestion de la mobilité des équipes et l'authentification centralisée. On pouvait également préciser que cette solution s'avère également très utile au regard du grand nombre d'applications utilisées et que doivent retrouver les utilisateurs.

### **Question 1.4**

Cette dernière question du dossier est la moins bien traitée et peu de candidats y ont répondu. Cela montre que les candidats sont trop peu sensibilisés à la gestion du patrimoine informatique des organisations. Pourtant cette question pouvait donner lieu à un exposé détaillé des éléments entrant en compte dans le coût de possession qui n'est pas uniquement constitué du coût d'acquisition et s'étend notamment aux coûts d'utilisation et de destruction ou de recyclage. Les deux solutions permettant une diminution du coût d'utilisation, leur incidence peut ne pas être négligeable sur le coût de possession.

## Dossier 2

Dans ce dossier, le sujet amenait à prendre part à la conception de l'application *web* utilisée pour l'approvisionnement des points de vente des enseignes à partir des entrepôts, via les rames de tramway.

Dans un premier temps, il s'agissait de participer à la démarche d'amélioration continue, et de permettre de disposer de tableaux de bord permettant d'optimiser le suivi des chariots et celui des clients. On attendait notamment la rédaction de requêtes de complexité croissante ainsi qu'une proposition d'évolution du modèle de données.

Le sujet amenait ensuite à assurer les développements nécessaires sur l'application, notamment la gestion des événements sur les chariots. Il s'agissait ici de mesurer la capacité des candidats à s'approprier le formalisme des méthodes agiles, de développer dans un langage de programmation orienté objet et à se situer dans une architecture logicielle.

Enfin, le candidat devait faire évoluer le diagramme des classes permettant de prendre en compte une nouvelle fonctionnalité.

Quelques rares candidats ont traité ce dossier dans sa globalité.

Les connaissances fondamentales sur les bases de données restent parfois trop approximatives. La lecture d'un schéma logique, la maîtrise d'un langage de requête, ou encore le rôle des déclencheurs, font partie des fondamentaux à maîtriser pour réussir ce concours.

Les candidats sont encore trop nombreux à ne traiter que très superficiellement les questions portant sur la programmation et la modélisation qui sont pourtant deux axes majeurs de cette épreuve.

De trop nombreux candidats n'ont traité que partiellement, voire pas du tout, la programmation. Les architectures applicatives et les bonnes pratiques de programmation, notamment l'utilisation des principaux patrons de conception, font partie des compétences attendues.

En outre, la modélisation des données réalisée par les candidats reste majoritairement bien trop superficielle voire inexistante pour ce niveau de concours. D'une manière générale, de nombreux candidats qui ont traité les questions de modélisation montrent une connaissance trop approximative des diagrammes de classe, qu'il s'agisse de les interpréter ou de les compléter.

Par ailleurs, le jury rappelle que le candidat n'est nullement obligé de justifier les réponses aux questions purement techniques sauf si le sujet le demande explicitement ou si le candidat souhaite attirer l'attention sur un point particulier. La justification inutile des réponses parfois triviales a manifestement fait perdre du temps à quelques candidats.

L'ensemble des éléments évalués dans ce dossier repose sur le référentiel du BTS SIO option SLAM et la plupart des points abordés ont déjà été exploités dans les sujets précédents. Il s'agit donc, pour les candidats, de travailler l'épreuve à partir des annales et des référentiels.

**Question 2.1**

On demandait d'écrire des requêtes d'interrogation de difficulté croissante dans un langage de son choix. Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. Les requêtes demandées mettaient en œuvre les concepts d'agrégation, de restriction, de jointure et de regroupement.

**Question 2.2**

Il s'agissait de proposer et décrire une façon de journaliser automatiquement des événements, grâce à un déclencheur, dans de la base de données.

**Question 2.3**

Il s'agissait d'étudier les avantages de recourir à un format standard tel que JSON de façon à interroger facilement le fichier d'événement.

**Question 2.4**

Il s'agissait de rechercher dans le schéma logique de la base de données pourquoi l'évolution souhaitée n'était pas possible en l'état. Si un grand nombre de candidats ont su donner les explications attendues, certains n'ont pas répondu à cette question portant sur des fondamentaux.

**Question 2.5**

Dans cette question, il s'agissait de proposer une évolution de la base de données selon le formalisme de son choix. Le jury a valorisé les réponses même si elles traitaient de façon incomplète les évolutions attendues.

**Question 2.6**

Dans cette méthode, il s'agissait de connaître le statut d'un chariot. Une rédaction rigoureuse et complète était attendue.

**Question 2.7**

Il s'agissait d'écrire le constructeur de la classe PointInjection. Le jury attendait que l'appel au constructeur, les valorisations et initialisations induites soient correctement écrites.

**Question 2.8**

Il s'agissait d'écrire la méthode majChariotsIncident de la classe SuiviController permettant de mettre à jour le statut de l'ensemble des chariots concernés par un incident de circulation. Une réponse intégrant la levée de l'exception, le parcours de paramètres, la mise à jour du statut des chariots et le calcul et retour du nombre de chariots impactés permettait au candidat de montrer de solides compétences.

**Question 2.9**

Le candidat devait écrire la méthode getChariotsReAffectes de la classe PointInjection permettant d'obtenir la liste des chariots d'un client, non affectés sur leur plateforme théorique. Une réponse rigoureuse incluant les initialisations et vérifications nécessaires était également attendue.

**Question 2.10**

Dans cette question, le candidat devait exposer de façon succincte une solution partant du développement d'une API permettant de récupérer le statut d'un chariot dans un format standard après authentification.

**Question 2.11**

Pour répondre à cette question, le jury attendait que le candidat propose une modification cohérente et complète du diagramme des classes permettant, en tant que superviseur, de planifier les transports.

## Dossier 3

**Dans une première partie**, le candidat se situait dans les locaux techniques des points d'interface et devait s'intéresser aux différents raccordements effectués sur les commutateurs en tenant compte des contraintes de disponibilité, d'étiquetage des ports et de risque de tempête de diffusion. Les réponses attendues étaient précises et exigeaient d'avoir les connaissances emblématiques de la gestion des infrastructures.

**Dans une seconde partie**, le candidat était amené à s'intéresser à la tolérance de panne couvrant le fonctionnement des applications puis au filtrage des flux d'administration des serveurs. Cette partie était très technique et attendait des candidats des connaissances approfondies sur la configuration d'une solution de tolérance aux pannes et également la formalisation de règles de filtrage.

Enfin, **la troisième partie** portait sur des questions de cybersécurité en s'intéressant aux vulnérabilités face aux menaces d'actes malveillants. Le jury regrette que ces dernières questions soient peu traitées par les candidats, malgré leur actualité et leur orientation en adéquation avec les nouvelles compétences développées dans le bloc 3 du BTS SIO.

Comme trop souvent malheureusement, beaucoup trop de candidats perdent du temps à reprendre les éléments de la question sans vraiment apporter de plus-value technique dans leur réponse. Ainsi ils paraphrasent la question posée et les éléments techniques attendus par le jury tardent à arriver ou ne sont tout simplement pas traités. Certaines réponses sont ainsi peu probantes et ne rendent pas toujours compte du niveau exigé pour ce type de concours.

### Question 3.1

Cette question portait sur la justification du choix d'un commutateur et malheureusement le jury constate que seule la moitié des candidats a été en mesure ne serait-ce que d'argumenter le choix au regard du nombre de ports utilisé.

### Question 3.2

Cette question a également été très peu traitée par les candidats malgré qu'elle soit très accessible et logique. Le protocole *spanning-tree* a été très peu cité.

**Question 3.3**

Cette question de base sur les VLAN et l'étiquetage des trames a été très peu traitée et les réponses, lorsqu'elles ont été données, n'étaient souvent pas justifiées. On attendait du candidat qu'il soit en mesure de comprendre et d'identifier l'incidence de la mise en œuvre de la fonctionnalité FlexConnect au niveau de l'échange des VLAN entre commutateurs.

**Question 3.4**

La question portait sur des éléments techniques de configuration de bornes WI-FI diffusant sur des canaux différents. Les réponses données étaient parfois incomplètes ou trop vagues pour être valorisées. La partie réseau sans-fil ne peut pas être ignorée des candidats lors de leur préparation au concours.

**Question 3.5**

Cette question a globalement bien été traitée et les candidats ont montré qu'ils connaissaient le rôle de l'adresse IP virtuelle pour le serveur actif.

**Question 3.6**

Il s'agissait d'indiquer les paramètres des fichiers de configuration en se basant sur la documentation fournie. La déclaration des noms des deux serveurs et de celui actif par défaut était attendue.

**Question 3.7**

Cette question mobilisait des connaissances de base sur le filtrage en débutant par l'interprétation d'une règle. Une forte majorité de candidats ont su préciser le rôle d'une règle par défaut.

**Question 3.8**

La question nécessitait de bien maîtriser à la fois les notions de filtrage et l'infrastructure présentée dans le contexte. Le jury a valorisé les réponses répondant aux besoins exprimés mêmes incomplètes

**Question 3.9**

La question interrogeait les connaissances des candidats sur des attaques emblématiques. Si les candidats ont majoritairement tenté de répondre à cette question, le jury regrette des réponses souvent trop vagues et parcellaires.

### **Question 3.10**

Moins d'un candidat sur cinq a répondu à cette question qui permettait à la fois des réponses de bon sens et techniques.

### **Question 3.11**

Très peu de candidats ont répondu à cette question malgré la documentation donnée permettant d'écrire la règle Snort.

### **Question 3.12**

Très peu de candidats ont été en mesure d'indiquer des solutions complémentaires à Snort qui permettraient de prévenir et de corriger les éventuelles futures attaques.

## **2. Conseils aux candidats**

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle que tous les aspects de la spécialité ISI (option D) doivent être maîtrisés au niveau attendu même si chaque candidat pourra trouver matière à valoriser plus particulièrement les domaines de lequel il se sent plus particulièrement à l'aise.

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Ces contenus constituent des fondamentaux qu'il est nécessaire de maîtriser pour prétendre à ce niveau de concours. Il est indispensable que les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures, de BTS SIO et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

### **2.1. Conseils portant sur le fond**

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS SIO et au-delà). Les sujets d'examen<sup>6</sup> des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité systèmes d'information de gestion du baccalauréat STMG, l'étude de cas du BTS Informatique de gestion ou encore l'épreuve E5 du BTS Services informatiques aux organisations, constituent une base de travail intéressante ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

### **2.2. Conseils portant sur la forme**

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses lorsque cela est demandé ou est pertinent.

### **2.3. Conclusion**

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité ISI. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

---

<sup>6</sup> Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA : <http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

## COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

### ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

<b>Nombre de candidats interrogés : 12</b>	
<b>Distribution des notes</b>	
Moyenne	11,41
Note la plus élevée	16
Note la plus basse	5
<b>Répartition des notes</b>	
Inférieures à 5	0
Comprises entre 5 et moins de 8	3
Comprises entre 8 et moins de 10	1
Comprises entre 10 et moins de 12	2
Comprises entre 12 et moins de 15	3
Égales ou supérieures à 15	3

#### 1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix des candidates et candidats au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs à l'établissement et aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et candidats peuvent consulter tous les documents qu'elles ou ils ont apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (pas de branchement électrique possible), à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite. L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation d'un exposé prenant en compte les différents éléments du sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à préciser ses intentions, à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

## **2. Les sujets de la session 2021**

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisait le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, équipement de la salle, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidates et les candidats à accompagner la présentation du projet de séquence pédagogique des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de la série STMG en droit, économie, management des organisations, sciences de gestion ou systèmes d'information de gestion.
- tout autre aspect jugé utile par les candidats.

Les candidates et les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi expliquer et justifier les choix opérés.

Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants<sup>7</sup> :

<b>Économie</b>	<b>Niveau</b>
La dynamique de la répartition des revenus	Première STMG
Le degré de concurrence selon les marchés	Première STMG
<b>Droit</b>	<b>Niveau</b>
Les sources du droit	Première STMG
Les droits extra-patrimoniaux	Première STMG
<b>Management des organisations</b>	<b>Niveau</b>
Comment le management permet-il de répondre aux changements de l'environnement ?	Première STMG
Quelles options stratégiques pour les entreprises ?	Première STMG

### 3. Commentaires sur les prestations

Globalement, la préparation des candidats à l'épreuve est adaptée même si quelques candidates ou candidats n'en connaissent pas les attendus qui sont pourtant énoncés précisément dans les sujets fournis.

Les prestations les plus réussies sont celles qui exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du programme, les circonstances de la séquence, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles. Elles présentent un projet de séquence construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée et posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels s'appuyer. Elles proposent un déroulement prévoyant les activités des élèves et celles du professeur ainsi que les outils ou supports utilisés. Elles envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des élèves, les attendus sont explicités. Ces propositions sont justifiées par les candidats et sont pertinentes eu égard au contexte d'enseignement imposé, aux notions et capacités à faire acquérir aux élèves et aux objectifs pédagogiques poursuivis.

Toutefois, le jury regrette que quelques propositions ne tiennent absolument pas compte du contexte d'établissement et de classe ni des conditions d'enseignement imposés par le sujet. Elles se cantonnent à un enchaînement d'activités et un catalogue d'outils ou de méthodes pédagogiques (jeu sérieux, débat, recherche sur internet, vidéo, carte heuristique, quizz, etc.) sans justification par les candidates et les candidats et, ni démonstration de leur pertinence dans le contexte d'enseignement imposé ou dans un scénario réfléchi et assumé. Lors de la phase d'entretien, le jury a dû inviter des candidats à analyser leur proposition dans le cadre de la mise en situation professionnelle imposée par le contexte du sujet.

Pour quelques prestations, le jury a constaté une maîtrise très insuffisante des sujets sur le fond, tant en droit qu'en économie et management. Le jury s'étonne de l'exploitation peu pertinente de la documentation autorisée par la définition de l'épreuve et apportée par les candidats. Ainsi, la prestation se limite à une recopie mal assimilée d'ouvrages et de manuels, par des candidats qui semblent avoir utilisé leur temps de préparation pour élaborer des documents papier ou numériques à présenter au jury, sans interrogation préalable sur la signification des notions et contenus à aborder avec les élèves. Ces candidats semblent avoir omis les questions relatives aux intentions pour les élèves, des savoirs à transmettre, des capacités à construire et des conditions de transmission des savoirs. Or, le métier d'enseignant intègre "des savoirs théoriques

<sup>7</sup> Les sujets listés ci-dessous ne sont que des exemples choisis parmi ceux de la session 2020.

et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation), mais également des intentions robustes pour les élèves.

Le recours aux outils numériques est parfois proposé de manière trop systématique. Ceux-ci sont considérés comme une fin en soi alors qu'ils devraient être au service d'un objectif pédagogique et de la construction des savoirs et de capacités. Il en va de même pour les manuels que quelques candidates ou candidats envisagent d'utiliser. La plupart du temps, ceux-ci ne servent pas à construire la séquence mais deviennent la séquence. Les aspects liés aux capacités d'argumentation, aux capacités rédactionnelles, à l'articulation en classe entre l'oral et l'écrit sont souvent éludés.

Le jury regrette quelques exposés très courts, superficiels et trop peu structurés. Les candidates et les candidats prennent un trop long moment pour répéter les éléments du contexte fournis dans le sujet mais sans les analyser ni prendre appui sur ces éléments pour asseoir et justifier leurs choix.

Le jury regrette également, pour quelques candidates ou candidats, un niveau ou un registre de langue incompatible avec la fonction enseignante, se permettant même quelques familiarités avec le jury. Celui-ci rappelle à ce titre que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mentionne, dans son article 7, la compétence suivante : "utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves".

Toutefois, il arrive que l'entretien permette de rattraper les maladroites et d'explicitier ou d'approfondir ce qui n'a été que survolé lors de l'exposé. Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser les candidates et les candidats ou de contester leurs choix. Au contraire, elles les invitent à approfondir la réflexion, justifier la proposition, envisager d'autres pistes et prendre du recul par rapport à la séquence envisagée.

Comme pour les sessions précédentes, le jury constate que beaucoup de candidates et candidats choisissent les sujets de management des organisations et peu ceux de droit ou d'économie, peut-être par impression de facilité. Le jury rappelle que le management des organisations, comme toutes les autres disciplines, s'appuie sur des fondamentaux scientifiques et théoriques qu'il convient de maîtriser et ne saurait se satisfaire d'approximations, d'imprécisions ou de confusions lexicales.

#### **4. Conseils aux candidates et candidats**

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : elle consiste donc pour les candidats, ayant une expérience d'enseignement ou non, à se mettre en situation, c'est-à-dire à s'impliquer dans le projet de séquence pédagogique envisagée.

Pour la préparation du concours, le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements.

Lors de la première phase de l'épreuve, il est nécessaire d'avoir analysé tous les éléments de contexte (établissement, classe, circonstances, équipement de la salle) fournis dans le sujet. Il

faut s'approprier cette mise en situation professionnelle et prendre appui sur elle pour construire la séquence demandée. Il faut la garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est elle qui permet de justifier les choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir d'elle que le jury, bienveillant, évalue la capacité des candidats à entrer dans la fonction enseignante et à adapter leurs pratiques aux conditions locales d'enseignement.

Ainsi, il est primordial d'éviter tout schéma-type d'une séquence qui serait transposable sans condition de temps, de lieu, de public, de thème à aborder ou de discipline, tout déroulement théorique et stéréotypé qui, en théorie, fonctionnerait quels que soient le contenu à transmettre et les conditions de la transmission. Ces schémas vont à l'encontre de la réalité du métier.

Il ne s'agit nullement de faire une leçon au jury sur le thème du sujet, mais bien de proposer ce qui pourrait être fait, avec des élèves, en situation réelle dans le seul cadre du contexte imposé par le sujet.

Cependant, les savoirs scientifiques fondamentaux en économie, droit et management des organisations doivent être suffisamment maîtrisés, même s'ils ne constituent pas le seul élément déterminant de l'évaluation des prestations. De même, il convient de s'informer au préalable non seulement sur les programmes d'économie, de droit et de management des organisations des classes de première et terminale STMG, qui constituent le support de l'épreuve, mais aussi sur les programmes de sciences de gestion et numérique de classe de première STMG, de management, sciences de gestion et numérique des classes de terminale.

Le jury a apprécié la présentation de documents (conçus pendant la préparation) numériques ou papier servant de support à l'exposé et à l'entretien (progression, déroulement de séquence, déroulement de séance, par exemple) surtout lorsque les candidates et les candidats ont veillé à la qualité formelle de ces supports.

Toute séquence a pour point de départ le programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques qui doivent être identifiés par les candidates et les candidats (les capacités que l'élève doit acquérir) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, qui doivent eux aussi être identifiés.

Il est, par exemple, peu pertinent de proposer aux élèves une accumulation d'activités seulement parce qu'elles sont en lien avec le thème à traiter mais sans avoir défini, au préalable, les intentions pour les élèves, leur utilité pour la construction des savoirs et l'apprentissage des notions et capacités fixées par le programme d'enseignement. Il en va de même pour les ressources sélectionnées et les supports retenus pour la séquence.

Quant aux évaluations envisagées (quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'elles fassent l'objet d'une note chiffrée ou non), elles aussi répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage des élèves. Les candidats doivent argumenter les usages qu'ils font de ces outils.

Le jury précise que, lors de la phase d'entretien, la capacité à argumenter, à accepter les objections, la réactivité, la pertinence des réponses aux questions et la capacité à convaincre sont des éléments importants de l'évaluation.

Enfin, la mission des enseignants s'inscrit dans un cadre plus large que sa salle de classe : celui de l'établissement d'une part, du service public d'éducation d'autre part. Ainsi, les candidates ou les candidats peuvent saisir les opportunités que présentent souvent le projet de l'établissement et son règlement intérieur mais doivent aussi tenir compte des contraintes qu'ils posent.

Par ailleurs, l'une des compétences attendues est de "savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Les candidats doivent donc être particulièrement vigilants dans le choix des ressources sélectionnées, des supports utilisés pour leur séquence et dans les choix en termes pédagogiques (ne pas contribuer à véhiculer des stéréotypes de genre, par exemple).

La lecture des rapports du jury des sessions antérieures et celle du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013<sup>8</sup>) apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle et est indispensable.

---

<sup>8</sup> Ce référentiel est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

## ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

<b>Nombre de candidats interrogés : 16<sup>9</sup></b>	
<b>Distribution des notes</b>	
Moyenne de l'épreuve	12,75
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	7
<b>Répartition des notes</b>	
Inférieures à 5	0
Comprises entre 5 et moins de 8	3
Comprises entre 8 et moins de 10	1
Comprises entre 10 et moins de 12	1
Comprises entre 12 et moins de 15	5
Égales ou supérieures à 15	6

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat, à expliciter ses intentions pour les élèves, à justifier ses choix, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

---

<sup>9</sup> Concours externe (public et privé) et 3<sup>ème</sup> concours

## 1. Commentaires sur les prestations

### 1.1. Composition du dossier

Cette année encore, le jury a pu constater que de réels efforts ont été réalisés par les candidates et les candidats dans la préparation de leur dossier. En effet, dans leur majorité, les dossiers des candidates et candidats admissibles répondaient bien aux exigences de l'épreuve : description d'une situation organisationnelle vécue (soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une activité salariée), conformément à la définition de cette épreuve du concours.

En revanche, le contenu des dossiers reste très hétérogène : quelques candidats ou candidates ont décrit en quelques pages le système d'information de l'organisation, et plus particulièrement le système technique, d'autres ont présenté de réels projets informatiques menés seul ou auxquels elles ou ils avaient pu participer (étude des besoins, étude de l'existant, planification Gantt, méthode agile, mise en œuvre d'une solution, difficultés rencontrées dans la réalisation du projet...).

Le jury tient à rappeler aux candidates et candidats qu'ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury et formulé dans le sujet remis à chacun des candidats. Le jury définit d'une part la nature de l'exploitation attendue (support de cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), mais aussi le thème et le niveau de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO), et ce, à partir du dossier de la candidate ou du candidat préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidates et aux candidats d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique,
- dossier rassemblant à une compilation de documents techniques,
- dossier sur le type mode opératoire,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO.

Il est important que les candidats portent une attention au contexte retenu pour la conception du dossier. Ce contexte doit pouvoir répondre aux conditions d'une exploitation avec des élèves.

## 1.2. L'épreuve devant le jury

Les candidates et candidats semblent globalement bien préparés. Certaines ou certains d'entre eux avaient particulièrement travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si quelques candidates et candidats ont réalisé des prestations de qualité (maîtrise des contenus scientifiques associés au dossier, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), il n'en demeure pas moins que quelques prestations ne répondent pas aux attentes du jury.

Certaines candidates ou certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de prestations présentent un cadrage de la transposition dans une progression pédagogique, avec précision des pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, période de l'année scolaire concernée, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation).

En outre, le jury constate que si l'hétérogénéité des prestations des candidates ou candidats s'est réduite par rapport aux années antérieures, quelques prestations restent très fragiles.

Les candidates et candidats semblent également mieux préparés à la présentation de leur transposition didactique et, de fait, vraiment plus à l'aise lors des deux phases de l'épreuve sur dossier. La présentation est globalement construite et relativement complète (repérage dans le référentiel des savoirs associés, des pré-requis, des conditions de réalisation, des difficultés pouvant être rencontrées par les élèves ou les étudiants, des liens entre les différents travaux demandés, énoncé des transversalités possibles...). La transposition est souvent de qualité (soulignant un réel travail de préparation en loge), souvent bien réfléchi, répondant pour une grande majorité des prestations à la demande formulée en amont par le jury.

Les principales difficultés rencontrées par les candidates et des candidats restent liées à leur difficulté à justifier leurs choix pédagogiques dans la séquence proposée et à leur méconnaissance du contenu des différentes formations relevant de l'économie et gestion qui ne leur permettent pas d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie, droit mais aussi français, mathématiques, culture générale et expression, langues...). Ces candidates et candidats ne se sont pas suffisamment documentés pour pouvoir répondre aux questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS *Services informatiques aux organisations* et de l'enseignement spécifique *Systèmes d'information de gestion* au sein de l'enseignement de spécialité *management, sciences de gestion et numérique* en terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement, découpage de l'année...) ou celles portant sur le profil des élèves accueillis dans les classes.

Une autre difficulté majeure tient dans la difficulté à distinguer les différentes modalités de transposition possibles (exercice de découverte, exercice d'approfondissement, support d'évaluation, etc.). Quelques candidates et candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, les candidates et candidats ont parfois montré des lacunes importantes quant aux connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management, etc.). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Les excellentes prestations reposent sur un dossier riche s'appuyant sur une situation vécue mais surtout sur une transposition didactique très pertinente, avec un effort d'argumentation, une réelle maîtrise des concepts informatiques associés, ainsi qu'à une grande aisance à l'oral et un bon positionnement en tant qu'enseignante ou enseignant.

En revanche, les prestations fragiles sont dues à une transposition didactique qui ne répond que partiellement voire pas du tout à l'expression du besoin ou d'une intention, qui n'utilise pas suffisamment le dossier, à des lacunes importantes en informatique, à un positionnement en tant qu'enseignante ou enseignant peu réfléchi et/ou peu réaliste, et enfin des difficultés à comprendre les questions posées par le jury et à apporter des réponses cohérentes.

Le jury a apprécié que les candidates et les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. La connaissance du contenu d'un règlement intérieur, de la procédure de tenue d'un conseil de discipline ou encore l'échelle des sanctions est attendue pour cette épreuve.

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique effectuée par la candidate ou le candidat et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées à la candidate ou au candidat.

Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant.

## **2. Conseils aux candidates et aux candidats**

### **Sur la préparation de l'épreuve**

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de respecter la nature de l'exploitation demandée dans le sujet qui leur est remis. De même, il est essentiel de s'appuyer sur le dossier pour proposer une transposition didactique pertinente.

Les candidats devront, durant leur préparation en amont de l'épreuve, renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement l'enseignement spécifique *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des

BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)* et *solutions logicielles et applications métier (SLAM)* du BTS *Services informatiques aux organisations*.

## **Sur la composition du dossier**

Les dossiers proposés par les candidates et les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un véritable contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

## **Sur le temps de préparation en loge**

La candidate ou le candidat devra exploiter l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ou plusieurs ressource(s) sur le thème et le niveau de la classe demandés en justifiant de leur pertinence et de leur cohérence (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO). Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

La candidate ou le candidat doit impérativement exploiter le contenu du dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un outil indispensable au service de la réussite de l'épreuve.

## **À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier**

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes) ou encore les caractéristiques de l'environnement technique. Les candidates et les candidats devront utiliser un vocabulaire adapté et précis.

Les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG, doivent être connues.

La candidate ou le candidat doit absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif et s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité ou encore la gestion d'un groupe classe. La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

La candidate ou le candidat doit veiller également à son expression, la clarté de ses propos.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

## ANNEXE 1 : EXEMPLE DE SUJET PROPOSÉ POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	M
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2021	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

### Contexte de déroulement

*Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.*

*De même, l'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.*

### SUJET

#### Cadre pédagogique

- **Matière** : Management des organisations
- **Niveau** : 1<sup>ère</sup>
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

#### Contexte d'enseignement

**Caractéristiques** de l'établissement : Implanté dans l'académie de Créteil, ce lycée qui accueille près de 2000 élèves et étudiants, propose un grand choix de filières technologiques et professionnelles.

L'offre de formation du lycée général et technologique est très diversifiée : le lycée comprend 16 classes par niveau, 6 de filières générales et 10 de filières technologiques dont 4 classes de STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), une de ST2S (sciences et technologies de la santé et du social), une de STL biotechnologies et 4 de STMG. La série STMG propose une classe de première

unique, permettant en classe de terminale de faire un choix parmi les quatre spécialités qui correspondent aux principaux champs des sciences de gestion : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication ; système d'information et de gestion.

Le lycée propose aussi 2 bacs professionnels, le bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements et le bac pro systèmes numériques option réseaux informatiques et systèmes communicants.

Au niveau post-baccalauréat, l'établissement propose 9 sections de techniciens supérieurs différentes (banque, conseiller de clientèle (particuliers) ; conception des processus de réalisation de produits, options production unitaire et de systèmes automatiques ; économie sociale et familiale ; services informatiques aux organisations options solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux et solutions logicielles et applications métiers ; support à l'action managériale et enfin systèmes numériques, option électronique et communications.

L'établissement forme également au Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et accueille plusieurs classes préparatoires (ENS Rennes D1), Maths spé PT, Maths spé TSI, Maths sup PTSI, Maths sup TSI).

**Projet de l'établissement :** L'établissement place la réussite scolaire au cœur de son projet 2020-2024. Il accompagne également les élèves et étudiants vers l'épanouissement social, le bien être personnel, l'apprentissage à la citoyenneté et l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

L'ambition de l'établissement repose sur 3 axes fondamentaux : Éduquer, former, insérer.

1. **Éduquer :** Le projet éducatif est construit en lien avec la communauté éducative, les parents, les services sociaux. Des séquences pédagogiques prennent appui sur le suivi de procès devant des tribunaux, la participation à des forums de métiers, la visite de salons thématiques. Le lycée propose des activités sportives, culturelles et de loisirs qui permettent d'exprimer tous les talents créatifs et artistiques des jeunes lycéens.
2. **Former :** En début et en cours de cycle, les enseignants procèdent à des évaluations des élèves afin de vérifier l'acquisition des « fondamentaux ». En fonction des résultats, des suivis personnalisés sont mis en place.
3. **Insérer :** En parallèle à la formation dispensée, l'établissement vise à former des citoyens et à favoriser une insertion sociale réussie. L'équipe éducative et pédagogique travaille autant sur les savoir-faire que le savoir-être.

### **Caractéristiques de la classe :**

Il s'agit d'une classe de première STMG de 24 élèves (11 filles et 13 garçons).

Le niveau de la classe est assez hétérogène, deux élèves sont même en grande difficulté. L'ambiance de travail est dans l'ensemble studieuse, cependant plus de la moitié des élèves manque d'autonomie. Par ailleurs durant les périodes de cours en distanciel, certains d'entre eux ont accumulé du retard.

Trois élèves sont dyslexiques et doivent utiliser un ordinateur portable.

Enfin, comme dans la plupart des autres classes du lycée, des tensions sont souvent ressenties entre les élèves.

**Équipement de la salle :** les cours de management des organisations sont dispensés soit en salle de cours banalisée disposant d'un tableau blanc interactif connecté au poste professeur relié à internet, soit dans une salle informatique équipée de 24 postes.

**Période :** Novembre

**Circonstances :** Les heures de management des organisations ont lieu en salle banalisée le mardi de 13:00 à 15:00 ou en salle informatique le jeudi de 16:00 à 18:00.

**Éléments du programme déjà traités :**

Thème 1 « À la rencontre du management des organisations »

- 1.1 Pourquoi est-il nécessaire d'organiser l'action collective ?
- 1.2 Comment appréhender la diversité des organisations ?
- 1.3 Qu'est-ce-que le management des organisations ?

## Sujet

- Scénario proposé : Vous enseignez le management des organisations dans cette classe de première STMG. Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séquence prenant en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessus et permettant de traiter dans le thème 1 « A la rencontre du management des organisations », le sous-thème 1.4

### « Comment le management permet-il de répondre aux changements de l'environnement ? »

- Votre proposition précisera :
  - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
  - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
  - les supports et outils utilisés notamment numériques,
  - vos propositions en matière d'évaluation,
  - les liens éventuels avec les programmes d'économie, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
  - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.
- Il n'est pas attendu que la proposition du candidat aborde toutes les notions du sous-thème.

## Thème 1 : À la rencontre du management des organisations

<b>1.4. Comment le management permet-il de répondre aux changements de l'environnement ?</b>	L'organisation comme système complexe. Parties prenantes. Régulation managériale. Transformations numériques. Mutations écologiques. Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).	L'organisation, vue comme un système complexe au sein d'un écosystème, doit tenir compte des intérêts respectifs des acteurs internes et externes concernés par les activités de l'organisation. Elle doit aussi rechercher son équilibre et sa stabilité, envisagé dans ses différentes dimensions : financier, politique, économique, sociale, technologique, écologique, juridique. Les pratiques de management sont en permanence confrontées à cet environnement évoluant sous l'effet des nouvelles technologies, des mutations économiques ou encore des impératifs écologiques. Elles sont également dictées d'un point de vue endogène par la taille, les technologies, l'histoire et la culture de l'organisation et la confrontation intérêt individuel/intérêt collectif. La société connaît une révolution numérique. Dans ce contexte de mutations technologiques, certaines organisations peuvent modifier leur fonctionnement, redéfinir les relations avec leurs partenaires internes et externes et leurs pratiques de gestion. La digitalisation des activités est source de développement, mais est également porteuse de risques. Les menaces ou contraintes écologiques inscrivent le management dans un cadre juridique qui modifie les pratiques même si les organisations peuvent également prendre des initiatives au-delà des normes imposées pour préserver l'environnement. D'autres mutations (sociales, sociologiques, économiques, juridiques, rapport au travail, avènement de l'intelligence artificielle, etc.) sont à envisager. Ceci favorise les transversalités avec les autres enseignements, notamment les sciences de gestion, le droit, l'économie et l'histoire.
--	---	--